

## LA CONFÉRENCE D'AGRÉGATION DE DROIT PRIVÉ REPRENDRA SES TRAVAUX LE SAMEDI 18 JANVIER 2020

\*\*\*

Dirigée par Madame le Professeur **Agathe LEPAGE** et Monsieur le Professeur **Jean-François CESARO**, avec le concours de plusieurs professeurs de droit privé et sciences criminelles, cette préparation aux épreuves de l'agrégation de droit privé constitue un atout substantiel dans l'entraînement des futurs candidats.

La présentation claire et ordonnée d'un sujet, quel qu'il soit, préparé dans un temps limité, est une méthode universelle qui accompagne les professeurs tout au long de leur carrière. L'ambition de la Conférence est de transmettre cette méthode et de former au mieux aux techniques de documentation rapide, d'élaboration des plans et de présentation des leçons.

Cette préparation nationale est ouverte à tous les docteurs en droit privé qui envisagent de se présenter au concours 2020-2021, ainsi qu'aux doctorants intéressés par cette méthodologie fondamentale et par les thèmes abordés.

**PROGRAMME** : La préparation portera sur l'ensemble des épreuves du concours : épreuve sur travaux ; première leçon en loge ; leçon de 24h ; leçon de spécialité. Les séances se dérouleront devant des jurys simulés composés de professeurs de droit privé, dont certains ont été membres de jurys de précédents concours d'agrégation.

**MODALITÉS** : Les séances auront lieu un samedi par mois, entre février et juin 2020. Le programme des séances est d'ores et déjà consultable sur le site internet de l'Université Panthéon-Assas afin de permettre à chacun de s'organiser au mieux. Il est recommandé aux candidats de province venant en train de solliciter des financements auprès des Écoles doctorales ou Laboratoires auxquels ils appartiennent.

La séance inaugurale, au cours de laquelle sera présenté le programme des séances, aura lieu le **samedi 18 janvier 2020, de 10h30 à 13h**, au centre Panthéon, 12 place du Panthéon, Salle des Conseils.

Cette séance inaugurale se tiendra en présence de Messieurs les Professeurs **Hugues FULCHIRON** et **Samuel FULLI-LEMAIRE**, président du jury et major du dernier concours, ainsi que de Monsieur le Professeur **Pierre-Yves GAUTIER**, ancien responsable de la conférence d'agrégation. Ces derniers feront part de leur expérience et répondront aux questions des futurs candidats.

**INSCRIPTION ET INFORMATIONS** : La fiche d'inscription (en fichier Word) est téléchargeable sur le site internet de l'Université Panthéon-Assas : [www.u-paris2.fr](http://www.u-paris2.fr) / rubrique Formations / Préparations aux concours / Conférence d'agrégation de droit privé.

Elle doit être complétée et retournée au plus tôt par courrier électronique à Madame Ludivine BITOR, [ludivine.bitor@u-paris2.fr](mailto:ludivine.bitor@u-paris2.fr) (Tel : 01.44.41.55.84).

Victor DESCHAMPS, secrétaire en charge de la coordination, se tient à votre disposition pour toute précision relative à l'organisation ([victor.deschamps@u-paris2.fr](mailto:victor.deschamps@u-paris2.fr)).